

Loi

Générale

modern

Loi n° 136/AN/24/9ème L Portant approbation des comptes financiers de l'exercice 2023 du Diwan des Biens Waqfs

n° 136/AN/24/9ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALEDate de publication
18 juin 2025Numéro JO
n° 08 du 30/04/2025Date du numéro
30 avril 2025

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

L'ASSEMBLEE NATIONALE A ADOPTE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT

La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n° 92/AN/ 10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La loi n°95/AN/20/8ème L du 16 novembre 2020 portant réorganisation du Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VU Le Décret ri°2015-I 19/PR/MAMCBW modifiant le décret n°2010 0217/PR/MAMCBW portant prélèvement au profit du » WAQF CIMETIERE »

VU Le Décret n°2015-202/PR/MAMCBW du 1er juillet 2015 portant organisation du Diwan des Biens Waqfs

VU Le Décret n°2015-228/PR/MAMCBW du 06 août 2015 portant composition des membres du Conseil d'Administration du Diwan des Biens Waqfs

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-I 14/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement ministériel

VU La Délibération n°01 / 2024/ DBW du Conseil d'Administration du Diwan des Biens Waqfs du 24 juin 2024 portant approbation des comptes financiers de l'exercice 2023

VU La Circulaire n°40/PAN du 17/03/2025 portant convocation de l'Assemblée nationale en séance publique

Le Conseil des Ministres entendu en séance du 01 Octobre 2024. A ADOPTÉ, EN SA PREMIÈRE SÉANCE PUBLIQUE DU 19/03/2025, LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1

Sont approuvés les comptes financiers de l'exercice 2023 du Diwan des Biens Waqfs qui s'établissent comme suit

– En Produits : 710 058 639 FD – En charges d'exploitation : 630 492 232 FD – Résultat positif net : + 79 566 407 FD

Article 2

La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti dès sa promulgation.

Fait à Djibouti, le 17 avril 2025

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH